

JUIN 2019 Mois du Sacré-Cœur		Chapelle Notre-Dame du Rosaire 2, Les Fournils 85 110 Saint-Germain-de-Prinçay	Chapelle Saint-Michel 40, Impasse Ampère 85 000 La Roche-sur-Yon
<b>Confessions</b>	<i>Le dimanche</i>	10h15 - 10h45 et à partir de 11h15 jusqu'à 12h	8h30 - 9h45
	<i>En semaine</i>	Vendredi : 8h15 - 9h15 et samedi 10h30 - 12h	Mercredi et samedi : 17h00 - 18h30
<b>Chapelet</b>		<i>Le dimanche à 10h15, en semaine à 18h30</i>	<i>Une demi-heure avant la messe</i>
Samedi 1 <sup>er</sup> : Saint Angèle Mérici (1 <sup>er</sup> samedi du mois)		10h30 : chapelet et confessions 11h00 : messe chantée (méditation)	17h00 : rosaire pour la vie 18h30 : messe
<b>Dimanche 2 : Dimanche après l'Ascension</b>		<b>10h45 : messe chantée (communions solennelles)</b> suivie de la prière des mères pour les vocations ; 17h30 : vêpres et salut du Saint-Sacrement	<b>9h00 : messe chantée</b> suivie de la prière des mères pour les vocations
Lundi 3 : de la férie		7h15 et 11h30 : messe	
Mardi 4 : Saint François Caracciolo		7h15 et 11h30 : messe	
Mercredi 5 : Saint Boniface		7h15 : messe	18h30 : messe
Jeudi 6 : Saint Norbert		7h15 et 11h30 : messe	
Vendredi 7 : de la férie (1 <sup>er</sup> vendredi du mois)		8h30 : messe 18h30 : Heure Sainte et confessions 19h30 : messe chantée	17h00 : confessions 18h30 : messe
Samedi 8 : <b>Vigile de la Pentecôte</b>		10h30 : chapelet et confessions 11h30 : messe	Pas de messe
<b>Dimanche 9 : Fête de la Pentecôte</b>		<b>10h45 : messe chantée</b> 17h30 : vêpres et salut Saint-Sacrement	<b>9h00 : messe chantée</b>
Lundi 10 : de Pentecôte		7h15 et 11h30 : messe	
Mardi 11 : de Pentecôte		7h15 et 11h30 : messe	
Mercredi 12 : des Quatre Temps de Pentecôte		7h15 et 11h30 : messe	18h30 : messe
Jeudi 13 : de Pentecôte		7h15 et 11h30 : messe	
Vendredi 14 : Vendredi des Quatre Temps		7h15 et 8h30 : messe	
Samedi 15 : Samedi des Quatre Temps		7h15 et 11h30 : messe	18h30 : messe
<b>Dimanche 16 : 1<sup>er</sup> dimanche après la Pentecôte - Fête de la Très Sainte Trinité</b>		<b>10h45 : messe chantée (1<sup>ères</sup> communions)</b> 17h30 : vêpres et salut du Saint-Sacrement	<b>9h00 : messe chantée (1<sup>ères</sup> communions)</b>
Lundi 17 : Saint Grégoire Barbarigo		7h15 : messe	
Mardi 18 : Saint Ephrem de Syrie		7h15 et 11h30 : messe	
Mercredi 19 : Sainte Julienne Falconieri		7h15 et 11h30 : messe ; 18h00 : 1 <sup>ères</sup> vêpres	18h30 : messe
Jeudi 20 : <b>Fête du Très Saint-Sacrement</b>		7h15 : messe <b>9h30 : messe chantée et procession au prieuré</b> 18h00 : 2 <sup>èmes</sup> vêpres	17h00 : confessions 18h30 : messe chantée
Vendredi 21 : Saint Louis de Gonzague		7h15 : messe	
Samedi 22 : Saint Paulin		7h15 et 11h30 : messe	18h30 : messe
<b>Dimanche 23 : 2<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte - Solennité de la Fête-Dieu</b>		<b>10h45 : messe chantée</b> <b>15h30 : Procession du Saint-Sacrement à St Germain de Prinçay</b>	<b>9h00 : messe chantée</b>
Lundi 24 : Nativité de Saint Jean-Baptiste		7h15 et 8h30 : messe	18h30 : messe
Mardi 25 : Saint Guillaume		7h15 et 11h30 : messe	
Mercredi 26 : Saint Jean et Saint Paul		7h15 : messe	18h30 : messe
Jeudi 27 : de la férie		7h15 : messe ; 18h00 : 1 <sup>ères</sup> vêpres	
Vendredi 28 : <b>Fête du Sacré-Cœur de Jésus</b>		18h00 : vêpres et salut du TSS. 19h30 : messe chantée	18h30 : messe
Samedi 29 : <b>Saint Pierre et Saint Paul</b>		10h30 : messe chantée	18h30 : messe
<b>Dimanche 30 : 3<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte - Solennité des Saints Pierre et Paul</b>		<b>10h45 : messe chantée</b> Procession du Grand-Sacre à Angers (pas de vêpres au prieuré)	<b>9h00 : messe chantée</b>

**Autres dates**

Dimanche 2 juin : Communions solennelles

Mardi 4 juin : Cercle Zélie Martin à 8h30 au prieuré (la date indiquée dans le Spes unica est erronée)

Les 8, 9 et 10 juin : Pèlerinage de Pentecôte

Dimanche 16 : 1<sup>ères</sup> communions (récollecion samedi 15 de 9h30 à 16h00)

Lundi 17 et mardi 18 : Exposé de la doctrine chrétienne à l'école à 20h30

Mardi 18 : Atelier Sainte-Marthe

Mercredi 19 : Réunion de la Croisade Eucharistique et cérémonie des engagements de 11h00 à 16h00.

Jeudi 20 : Fête-Dieu école

Samedi 22 : Doctrine chrétienne à la chapelle Saint-Michel à 19h15

Dimanche 23 : Solennité de la Fête-Dieu et procession à 15h30

Vendredi 28 : Ordinations sacerdotales à Ecône

Samedi 29 : Tournoi de football

## CHAPELLE NOTRE-DAME DE L'ESPÉRANCE

12, rue des Augustins - 17000 LA ROCHELLE

Tous les dimanches	8h00 : confessions ; 8h30 : messe ; 9h30 : chapelet et confessions 10h00 : messe chantée
Samedi , <i>premier du mois</i>	10h30 : confessions ; 11h00 : messe chantée
Jeudi 13	20h00 : Conférence de monsieur l'abbé de Maillard pour les étudiants
Samedi 15	17h00 : Répétition de chorale grégorienne et polyphonique 18h00 : Catéchisme pour adultes 19h45 : Cercle des familles



### Croisade du Rosaire

*Intention*  
*du mois de juin*  
*« Les vocations sacerdotales et religieuses »*



#### **I - Le sacrement de l'ordre**

« L'Ordre, nous dit le catéchisme, est un sacrement qui donne le pouvoir d'accomplir les actions sacrées concernant l'Eucharistie et le salut des âmes ; il imprime le caractère de ministre de Dieu ». Ce sacrement est appelé « ordre » en raison de ses trois degrés :

L'ordre des évêques, qui reçoivent la plénitude du sacerdoce.

L'ordre des prêtres, qui sans pouvoir administrer ordinairement le sacrement de confirmation et transmettre le sacerdoce, ont en commun avec les évêques un réel pouvoir sur le Corps propre

du Christ, c'est-à-dire « le pouvoir d'accomplir les actions sacrées concernant l'Eucharistie ». Et pour amener les fidèles à bien recevoir l'Eucharistie, ils ont aussi le pouvoir sur le Corps mystique du Christ, c'est-à-dire pouvoir de purifier les âmes par les sacrements de baptême, de pénitence et d'extrême-onction, ou encore selon les termes du catéchisme, « le pouvoir d'accomplir les actions sacrées concernant le salut des âmes ».

L'ordre des ministres (lecteur, portier, exorciste, acolyte, sous-diacre, diacre) destine le clerc au service du sacerdoce.

Le sacrement de l'ordre imprime un caractère distinct de celui du simple baptisé ou du confirmé, « un caractère qui ne peut être ni détruit, ni enlevé » (Concile de Trente). Ce caractère est un pouvoir ministériel, transmetteur de grâces, qui agit à la manière d'un instrument utilisé par le pouvoir sacerdotal de Notre Seigneur Jésus-Christ, tout comme le pinceau entre les mains du peintre. En outre, ce sacrement confère « les grâces qui permettront aux évêques, aux prêtres et aux ministres d'accomplir comme il convient les fonctions sacrées propres à chacun de ces degrés ».

#### **II - L'administration du sacrement de l'ordre**

Le *rite essentiel* de l'ordination sacerdotale est *l'imposition des mains* (matière du sacrement), faite en silence, et *les paroles consécratoires* de la préface : « Donnez, nous vous en prions, Père tout puissant, à votre serviteur ici présent, la dignité de la prêtrise... » (forme du sacrement).

Comme pour tout autre sacrement, le rite essentiel est entouré d'un ensemble de pratiques ou cérémonies destiné à mieux préparer les âmes, ou encore à mettre en lumière les effets du sacrement.

Avant l'imposition des mains, *l'appel des ordinands* évoque ces paroles de saint Paul : « Personne ne peut s'attribuer à soi-même cet honneur ; mais il faut y être appelé de Dieu, comme Aaron » (Hébreux V, 4). *L'ultime examen*, sur l'idonéité des candidats, est aussi fort à propos, car « personne ne nuit plus à l'Eglise, dit saint Grégoire le Grand dans son Pastoral, que l'homme saint par le titre et le rang, mais qui se conduit mal, faute de science ou de sainteté ». Dans *sa monition*, l'évêque avertit les ordinands en ces termes : « Considérez l'action que vous faites, imitez le sacrifice que vous offrez ; en célébrant le mystère de la mort du Sauveur cherchez à mortifier votre chair avec tous ses vices et ses convoitises... » (pontifical romain). Ensuite, les ordinands *se prosternent*, pendant que l'on chante les Litanies des saints, implorant ainsi sur les futurs prêtres les bénédictions du Ciel.

Après l'imposition des mains, l'évêque procède à *l'imposition des ornements sacerdotaux*, puis à *l'onction des mains* (photo ci-contre), avec l'huile des catéchumènes, suivies du rite de *la porrection des instruments*, qui consiste à faire toucher par le jeune prêtre le calice contenant l'eau et le vin, avec la patène sur laquelle se trouve une hostie non consacrée, afin de lui conférer expressément le pouvoir de célébrer les saints mystères. Cela fait, les nouveaux prêtres *conclèbrent la messe avec l'évêque*.

A la fin de la cérémonie l'évêque leur confère le pouvoir de remettre les péchés, en *déployant le dos de la chasuble*, jusque là plié. Le rite s'achève par *la promesse d'obéissance* que le nouveau prêtre fait à son évêque, duquel dépend ordinairement l'exercice de son ministère.

Certes, notre salut est suspendu au sacerdoce. Cependant, le prêtre a besoin quotidiennement de la prière des fidèles car si ses pouvoirs sacerdotaux sont garantis par le fait même de l'ordination, sa sainteté n'est pas pour autant définitivement acquise : « Puissent-ils, tous les prêtres, avec la grâce de Dieu, être trouvés fidèles » (I Corinthiens, IV, 2).

#### **Contacts**

- Prieuré : 09 63 62 60 73 — [prieure85@gmail.com](mailto:prieure85@gmail.com)
- Abbé Laurent Ramé : 06 28 03 23 21 — [laurentrame@orange.fr](mailto:laurentrame@orange.fr)
- Abbé Pierre de Maillard : 06 707 48 555 — [p.demaillard@aliceadsl.fr](mailto:p.demaillard@aliceadsl.fr)
- Abbé Benoît Storez : 06 48 19 75 45 - [b.storez@fsspx.email](mailto:b.storez@fsspx.email)
- Sœurs : 02 51 07 86 42 - École de l'Épiphanie : 02 51 07 99 90

#### **Catéchisme (en période scolaire)**

- Prieuré N.-D. du Rosaire : Samedi, 9h30
- Chapelle Saint-Michel : Mercredi, 16h00-17h00

#### **Offrandes de messes**

Une messe : 17 €      une neuvaine : 170 €      un trentain : 680 €